

## Réponse au postulat de la Conseillère Camille Moser

Séance du Conseil communal du 13.09.2021

### POUR UN ABONNEMENT MOBILITY POUR LES JEUNES LUTRIENS

#### Postulat

Au cours de la séance du Conseil communal du 6 mai 2019, la Conseillère communale Camille Moser a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

*« Monsieur le Président,*

*Monsieur le Syndic,*

*Madame, Monsieur les Municipaux, Chers collègues,*

*Notre commune de Lutry investit massivement en matière de mobilité. Alors même que le dicastère Mobilité n'existait pas à proprement parler en 2015, les transports s'élevaient à CHF 2'594'969 dans les comptes de la commune. Pour 2020, le même poste est budgété à CHF 3'865'000 pour les dépenses courantes, sans prise en compte des investissements.*

*La mobilité est un enjeu essentiel pour nos concitoyens et nous devons répondre à leurs besoins croissants en limitant leurs impacts sur l'environnement. Les infrastructures de la commune en matière de mobilité ont ainsi été améliorées, notamment avec l'extension des places de parcs deux-roues, le subventionnement de l'acquisition de vélo électrique, l'amélioration des dessertes TL Nord-Sud etc. Au regard de l'enjeu et des moyens consacrés, je souhaite que nos concitoyens puissent percevoir encore plus concrètement les efforts faits par la commune en diversifiant ces derniers, tout en les incitant dans leurs habitudes.*

*Dans cette perspective, je souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'offrir à tous les jeunes de Lutry un abonnement Mobility au cours de leur 19<sup>e</sup> année. Ces derniers pourraient ainsi bénéficier de ces voitures en partage pour passer leur permis ou encore en tant qu'utilisateur dès l'obtention de leurs sésames. Nul doute que les familles ainsi touchées et initiées pourraient être incitées à limiter leurs nombres de voitures sans préteriter l'autonomie de leurs jeunes adultes.*

*La population concernée est d'environ 100 personnes par an (2018 : 95, 2019 : 125, 2020 : 103). L'abonnement standard de 12 mois à CHF 129 pourrait être une bonne solution, sans grever les comptes de la commune. Il est à relever que la commune reste intéressée par le volume d'utilisateurs des 4 véhicules Mobility, le coût effectif de l'opération étant ainsi réduit.*

*J'invite donc la municipalité à étudier la possibilité d'offrir aux jeunes lutryens un abonnement Mobility, qui tout en favorisant l'obtention de leur permis et de leur autonomie, leur permettrait sur la durée de réduire leur empreinte écologique.*

*En vous remerciant de votre attention. »*

## **Réponse de la Municipalité**

En préambule, la Municipalité souhaite rappeler qu'elle est consciente que l'autopartage contribue significativement au développement durable et que ce mode de déplacement est pratique et flexible, offrant ainsi une réponse pragmatique aux besoins actuels de mobilité.

De ce fait, la Municipalité met à disposition de ses concitoyens deux véhicules Mobility. L'un est localisé à la gare de La Conversion et l'autre sur le parking de la Possession. À la gare de Lutry et à la Petite-Corniche, deux autres véhicules Mobility sont également disponibles, mais ceux-ci ne dépendent pas de la commune.

Il est important de rappeler qu'en matière de mobilité, la Municipalité doit se conformer à la stratégie de mobilité établie au sein du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Pour rappel, cette stratégie prévoit de fluidifier les déplacements dans l'agglomération et d'améliorer l'accessibilité de celle-ci, tout en préservant la qualité de vie des habitants. Elle est construite autour d'une vision multimodale et durable de la mobilité. Elle concerne tous les modes de déplacement et s'appuie sur la complémentarité de ceux-ci aux différentes échelles du territoire.

Dans cette stratégie de mobilité, l'accessibilité routière de l'agglomération et la circulation au moyen de véhicules individuels motorisés sont organisées autour de « poches ». Chaque poche correspond à un périmètre desservi par une jonction autoroutière. Pour relier ces poches les unes aux autres, la stratégie de mobilité du PALM prévoit, en parallèle au développement du RER Vaud, l'utilisation des véhicules individuels motorisés. Cependant, ces véhicules sont encouragés à rester le plus longtemps possible sur l'autoroute afin de réduire le trafic sur le réseau routier local et les nuisances au sein des quartiers.

Au cœur de ces poches constituées d'un espace urbain contraint et limité, la stratégie de mobilité du PALM encourage l'utilisation des transports publics et la mobilité douce. Ces deux modes de déplacement permettent en effet de mouvoir rapidement un nombre conséquent de personnes, tout en minimisant les externalités négatives induites par les déplacements.

Pour encourager la mobilité durable et être conforme à la stratégie de mobilité décrite ci-dessus, la Municipalité a donc privilégié, ces dernières années, le développement des transports publics sur son territoire. Les liaisons Nord-Sud en transports publics ont ainsi été renforcées et, prochainement, la ligne 47 des transports publics de la région lausannoise (TL) sera prolongée jusqu'à l'arrêt « Grandvaux ; Pra Grana ». Il est également prévu que la ligne actuelle TL 9 devienne, à terme, un bus à haut niveau de service et que le Canton renforce la desserte de la ligne ferroviaire du Simplon.

Bien qu'il ait été démontré qu'un véhicule Mobility remplace généralement 11 véhicules individuels motorisés privés<sup>1</sup>, l'autopartage ne peut être considéré comme étant une solution aussi efficiente que les transports publics. La capacité d'un véhicule de transports publics est de loin supérieure à celle d'un véhicule Mobility.

Par conséquent, la Municipalité a fait le choix de développer en priorité l'offre en transports publics. Ce choix ne péjore en rien les utilisateurs d'un service tel que Mobility, puisque 92% des clients privés Mobility possèdent un abonnement de transports publics, contre 57% pour le reste de la population<sup>2</sup>.

Il est également important de relever que depuis décembre 2019, le service des automobiles et de la navigation du Canton (SAN) encourage la mobilité multimodale. Les nouveaux conducteurs ayant réussi leur permis de catégorie B reçoivent un rabais de 25% à l'achat ou au renouvellement d'un abonnement de transports publics Mobilis et un rabais de CHF 15.- pour un abonnement d'essai de quatre mois chez Mobility. Par cette action, les jeunes conducteurs sont donc déjà fortement incités à la multimodalité et à la mobilité durable.

Enfin, les véhicules Mobility présents sur le territoire de la commune sont localisés essentiellement au Sud-Ouest du territoire lutrien. L'accessibilité à ces derniers n'est donc pas toujours aisée pour tous les Lutriens.

Sur la base des éléments ci-dessus, la Municipalité n'estime donc pas opportun d'offrir aux jeunes Lutriens un abonnement Mobility.

---

<sup>1</sup> Arnold Tobias, (16 juin 2020), *une étude le prouve: grâce à Mobility, 35'500 véhicules de moins circulent sur les routes suisses*, <https://www.mobility.ch/fileadmin/files/nachhaltigkeit/Summary-Mobility-etude-durabilite-Interface-2019.pdf>

<sup>2</sup> Arnold Tobias, (16 juin 2020), *une étude le prouve: grâce à Mobility, 35'500 véhicules de moins circulent sur les routes suisses*, <https://www.mobility.ch/fileadmin/files/nachhaltigkeit/Summary-Mobility-etude-durabilite-Interface-2019.pdf>

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de la Conseillère Camille Moser.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
  
Charles Monod



Le secrétaire  
  
Denys Galley

Adopté en séance de Municipalité le 12 juillet 2021.

Municipal délégué : Patrick Sutter